

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le 26 JUIN 2024

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_058

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

MODIFICATION DE LA
TARIFICATION DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
CALUIRE JEUNES

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26 JUIN 2024

Identifiant de l'Acte :

069-21690034-20240624-D2024_058-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

La tarification de l'accueil de loisirs Caluire Jeunes s'appuie sur la délibération N° 2009_06 du Conseil Municipal du 26 janvier 2009 fixant une grille de tarifs très complexe et actuellement peu lisible pour les familles.
Cette dernière prévoit :

- une cotisation annuelle et familiale qui varie en fonction du quotient familial des familles, seule modalité de facturation permettant de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- 26 tarifs possibles d'accueil en journée et déclinés selon la nature des activités ;
- 33 catégories de tarifs forfaitaires pour les séjours ;
- un tarif trimestriel unique pour les ateliers thématiques.

L'ensemble de ces tarifs est décliné pour les jeunes résidant à Caluire à Cuire et les jeunes non Caluirards.

Après analyse de la pratique tarifaire, il s'avère que le tarif principalement appliqué pour une journée en accueil de loisirs était de 35 €, et ce quel que soit le type d'activités proposées.

Au moment de la crise sanitaire et compte tenu de la restriction des activités et sorties, le tarif retenu correspondait à celui d'une activité sans prestation de service, à savoir 13,50 € sur la base de la grille tarifaire. L'accueil de loisirs ayant progressivement repris son activité traditionnelle, il convient désormais de revoir ce tarif.

Il est donc proposé de refondre partiellement la grille tarifaire de Caluire Jeunes afin de répondre aux objectifs suivants : simplifier et rendre plus lisible la tarification proposée aux familles; mettre en adéquation une tarification facilitant l'accès de tous à l'accueil de loisirs en réponse notamment aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales. Enfin, la nouvelle grille tarifaire doit apporter de la cohérence dans la politique tarifaire des deux centres de loisirs municipaux.

La tarification proposée et détaillée en annexe de la présente délibération repose sur le même principe qu'à Caluire Juniors : application d'un taux d'effort au quotient familial de la CAF, déterminant ainsi le tarif payé par chaque famille, dans la limite toutefois d'un prix minimum (plancher) et d'un prix maximum (plafond). Cette nouvelle tarification permettra ainsi une participation des familles strictement proportionnelle à leurs revenus et à la composition familiale. Elle se traduira par une variation des tarifs au regard de la situation de chaque famille. Pour toutes les familles, les nouveaux tarifs d'accueil en journée restent, dans tous les cas, inférieurs au tarif unique de 35 € appliqué avant la crise sanitaire. A noter que la participation des familles ne couvre aucunement le coût réel de l'activité de l'accueil de loisirs. En effet, le reste à charge pour la Ville reste majeur et tend à rendre accessible l'activité de loisirs à tous les jeunes.

La grille tarifaire intègre, par ailleurs, un tarif d'accueil en demi-journée le mercredi pour permettre aux jeunes scolarisés le mercredi matin d'être accueillis l'après-midi.

La grille tarifaire, annexée à la présente délibération, sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 37 voix pour,

- D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire de l'accueil de loisirs Caluire Jeunes telle qu'annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par voie d'arrêté municipal, le règlement de fonctionnement de cet équipement ;
- DE DIRE que Monsieur le Maire réévaluera, chaque année par voie d'arrêté municipal, ces tarifs en application du coefficient de variation des tarifs fiscaux fixé par le Conseil Municipal ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la recette seront imputés au compte fonction 331 nature 70632 du budget de l'année concernée ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

6 conseillers municipaux s'abstiennent



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUIN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

Annexe

Tarifs applicables à Caluire Jeunes à compter du 1^{er} septembre 2024

Catégorie		Tarif	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif à la journée accueil de loisirs sans repas (mercredi et vacances scolaires)	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,75 % + part fixe de 3,08 €	6,08 €	25,58 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,93 % + part fixe de 3,79 €	7,52 €	31,75 €
Tarif à la demi-journée accueil de loisirs (mercredi après-midi)	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,37 % + part fixe de 1,54 €	3,04 €	12,79 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,46 % + part fixe de 1,89 €	3,76 €	15,87 €
Séjour été	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 20 €/jour	26,08 €	45,58 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		27,52 €	51,75 €
Séjour hiver	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 50 €/jour	56,08 €	75,58 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		57,52 €	81,75 €
Ateliers thématiques	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	54 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	63 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
Chantier loisirs	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	11 €	Tarif forfaitaire	
Garderie matin ou soir	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	1 €	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	1,50 €	Tarif forfaitaire	

